

AVIS DU WEBMESTRE : Ci-dessous un passage de l'article "Réponse au numéro spécial de La Tradizione cattolica sur le sédévacantisme", de l'abbé Francesco Ricossa, **extrait de sodalium n°55 de novembre 2003**. Pour mieux comprendre l'articulation des arguments, mais aussi pour une mise en page en facilitant la lecture, nous renvoyons le lecteur intéressé à l'article entier (sur notre site [www.sodalitium.eu](http://www.sodalitium.eu) sont téléchargeables tant l'article en entier que le numéro 55 en entier de la revue Sodalitium).

---

*Nous présentons aux lecteurs français la réponse à une étude contre le sédévacantisme parue en italien [dans la revue de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X qui s'appelle la Tradizione Cattolica, signalée ici par les initiales TC] au début de l'année 2003. La plupart d'entre eux ne liront probablement jamais l'étude que nous réfutons. Cependant, les arguments que nous présentons étant susceptibles d'intéresser tous les catholiques, il nous a paru intéressant de les publier.*

---

### Troisième partie: LA "PRESENTATION DU THEME A CARACTERE HISTORIQUE" PAR LA TC. LACUNES ET ERREURS HISTORIQUES QUI RENDENT CADUQUES TOUTES LES DEDUCTIONS QUE LE DOSSIER PRETEND FAIRE D'UN POINT DE VUE HISTORIQUE

*"C'est par une présentation du caractère historique du thème, la plus simple possible, pour permettre aux lecteurs de comprendre le problème de fond dans son aspect concret et immédiat, que nous avons l'intention d'entreprendre notre analyse sur le sédévacantisme - écrit la TC -..." (p. 7) (10). Je suivrai l'auteur dans ses intentions. La brève histoire du "sédévacantisme" (pp. 7-8) a un but bien précis: démontrer que la thèse "sédévacantiste" est d'apparition tardive (avec une "première prise de position lacunaire" au Mexique en 1973, suivie en 1976 en France d'une prise de position plus claire et structurée) (cf. p. 8). De cette donnée historique, l'auteur entend déduire deux conclusions. La première est que doctrinalement le sédévacantisme est faux, parce qu'il serait impossible - du fait de l'indéfectibilité de l'Eglise - que de 1965 à 1973-76 personne ne se soit aperçu que le Siège était vacant (cf. pp. 28-34, 40-41, 50-60). La seconde, d'ordre pratique, est que le sédévacantisme aurait rompu l'unité première des traditionalistes autour de Mgr Lefebvre: "il serait souhaitable - conclut l'auteur - que le sédévacantisme ait l'humilité et le courage de tirer les conséquences ultimes de la constatation de cette nécessité (11) afin que le monde traditionaliste puisse retrouver cette unité initiale lacérée le jour de la proclamation de la vacance du Siège Apostolique" (p. 60).*

Je démontrerai que - ne serait-ce que du seul point de vue historique - ces conclusions sont tout "simplement fausses" (cf. p. 29), pour reprendre une expression utilisée contre moi.

### **Le sédévacantisme n'est pas d'apparition tardive, mais bien plutôt "préventive"! Prises de position sédévacantistes sur la question du Pape à partir de 1962**

L'auteur du numéro spécial de la TC est jeune et n'a rien connu d'autre que la Fraternité; c'est ce qui explique sans doute son ignorance en ce qui concerne l'histoire du "traditionalisme" malgré ses "recherches diligentes" (cf. p. 29, note 7). Comme il nous le demande lui-même (*ibidem*), nous lui donnerons quelques informations à ce sujet. Nous démontrerons qu'en un certain sens le sédévacantisme a existé bien avant 1965, et que la question du Pape a été au centre des discussions des "traditionalistes" (sédévacantistes ou non) dès le début, alors que la "solution prudentielle" - consistant dans le désintérêt pour cette question considérée comme secondaire sinon oiseuse et nocive) n'appartient qu'à la seule Fraternité Saint-Pie X.

### **Les catholiques mexicains. Le Père Saenz y Arriaga (12) (1962/65)**

Dans le titre du chapitre, j'ai expliqué que l'apparition du "sédévacantisme" non seulement ne fut pas tardive mais qu'elle fut "préventive". Je fais allusion au livre *Complot contre l'Eglise*, publié sous le pseudonyme de Maurice Pinay; la première édition italienne date de 1962 et l'ouvrage fut distribué à tous les Pères conciliaires en octobre de la même année, après 14 mois de travail des auteurs (13). On ne peut exiger mieux - me semble-t-il - pour ce qui est de l'ancienneté et du caractère public (Rome, dans l'aula même de Saint-Pierre) du sédévacantisme. Le livre en question dénonce les négociations en cours entre le Cardinal Béa (porte-parole de Jean XXIII) et les autorités juives (particulièrement le B'nai B'rith) pour obtenir du Concile à peine convoqué une déclaration en faveur du judaïsme. Cette déclaration avait pour but de mettre Vatican II en contradiction avec l'Evangile, avec le consensus unanime des Pères et dix-neuf siècles de magistère infaillible de l'Eglise. Les juifs veulent que de cette façon la "sainte Eglise se contredise elle-même, perde son autorité sur les fidèles parce qu'évidemment ils proclameront qu'une institution qui se contredit elle-même ne peut être divine" (p. XIX). Dans l'introduction de l'édition autrichienne (janvier 1963) on lit: "l'audace du communisme, de la maçonnerie et des juifs est telle que l'on parle déjà de contrôler l'élection du prochain Pape, avec la prétention de placer sur le trône de Saint-Pierre un de leurs complices au sein du respectable corps cardinalice" (p. 3). Selon les auteurs, ce plan n'est pas nouveau: "comme nous le

démontrerons dans ce travail, avec des documents d'authenticité indiscutable, les pouvoirs du Dragon infernal parvinrent à placer sur le trône Pontifical un cardinal manœuvré par les forces de Satan, forces qui donneront l'impression momentanée d'être maîtresses de la Sainte Eglise. Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui ne l'a jamais abandonnée, inspira l'action et arma le bras d'hommes pieux et combattifs comme Saint Bernard, Saint Norbert, le cardinal Aymeric (...) qui ne reconnurent pas la qualité de Pape au Cardinal Pierleoni, ce loup à la peau d'agneau qui tenta durant de nombreuses années d'usurper le trône de Saint-Pierre, l'excommunièrent et le reléguèrent à la qualité d'Antipape qu'il avait méritée" (p. 4). Et en effet, tout le chapitre XXV (*Un cardinal crypto-juif usurpe la papauté*) est consacré au cas de l'Antipape Anaclét II Pierleoni. Comme on le voit, pour les auteurs du livre *Complot contre l'Eglise* (des laïcs et des ecclésiastiques liés à l'Université de Guadalajara et à l'Union catholique Trento), seul un antipape comme Pierleoni pouvait promulguer le document *Nostra Ætate* que le cardinal Béa préparait au Concile; et ce fut Paul VI, élu en juin 1963. Après *Complot contre l'Eglise* les interventions sur ce thème ne manquèrent pas au cours du Concile (14). Nonobstant cela, et malgré l'opposition de la minorité conciliaire conduite par Mgr Carli, Evêque de Segni (et soutenue par les Evêques arabes), et en dépit de nombreux incidents de parcours qui firent penser à une mise à l'écart du schéma, on parvint à la veille du vote définitif de la déclaration conciliaire *Nostra Ætate*. Les catholiques qui s'opposaient au Concile et à *Nostra Ætate* firent une ultime tentative pour essayer de barrer la route à la Déclaration. Henri Fesquet, envoyé du journal *Le Monde*, écrit dans un article du 16 octobre 1965: "Mais il faut surtout mentionner le libelle de quatre pages qu'ont reçu les évêques. Il est précédé de ce titre aussi long que curieux: 'Aucun Concile ni aucun Pape ne peuvent condamner Jésus, l'Eglise catholique, apostolique et romaine, ses pontifes et les conciles les plus illustres. Or, la déclaration sur les juifs comporte implicitement une telle condamnation, et pour cette éminente raison, doit être rejetée'. Dans le texte on lit ces propos effarants: 'Les juifs désirent maintenant pousser l'Eglise à se condamner tacitement et à se déjuger devant le monde entier. Il est évident que seul un antipape ou un conciliabule (sic) pourrait approuver une déclaration de ce genre. Et c'est ce que pense avec nous un nombre toujours plus grand de catholiques épars dans le monde, lesquels sont décidés à opérer de la manière qui sera maintenant nécessaire pour sauver l'Eglise d'une pareille ignominie' (...)" (15). Les historiens de *La Tradizione Cattolica* devront donc admettre que le "sédévacantisme" n'a pas vu le jour dans les années 1973/76, mais bien lorsqu'il prit publiquement position en s'adressant à tous les Pères conciliaires de 1962 à 1965, c'est-à-dire depuis le début jusqu'à la fin de Vatican II. Ils devront aussi admettre que ces catholiques condamnèrent la Déclaration *Nostra Ætate*, alors que Mgr Lefebvre (qui pourtant avec Mgr Carli et Mgr Proença Sigaud en avait demandé le refus dans une lettre aux Pères conciliaires distribuée dans l'aula conciliaire le 11 octobre) (16) ne faisait pas partie - selon ses propres déclarations (17) - des 88 Pères qui ne votèrent pas le document conciliaire le 28 octobre 1965 (18). Ces seuls faits historiques ruinent totalement toutes les thèses de *La Tradizione Cattolica* fondées sur le caractère tardif du sédévacantisme. Pour compléter, j'ajouterai d'autres témoignages sur l'existence du "sédévacantisme" avant les années 1973/76, date de la naissance de cette position selon les historiens diligents de *La Tradizione Cattolica*.

### **Le Père Guérard des Lauriers, l'abbé Coache (1969)**

Il est notoire que c'est surtout à l'occasion de la promulgation du nouveau missel, en 1969, que le "traditionalisme" apparaît au grand jour. Nous pouvons démontrer qu'à cette date, les principaux défenseurs de la Messe catholique en France étaient "sédévacantistes". L'abbé de Nantes raconte en effet (à sa façon) la réunion qui se tint chez lui à la *Maison Saint-Joseph* à Saint-Parres-lès-Vaudes, le 21 juillet 1969 (avant la promulgation du nouveau missel en novembre de la même année). A se rendre chez l'abbé de Nantes il y eut l'abbé Philippe Rousseau, les pères mexicains Saenz y Arriaga (19) et Charles Marquette, l'abbé Coache et le Père M.-L. Guérard des Lauriers, plus un laïc de Versailles (Alain Tilloy); le Père Barbara se trouvait déjà chez l'abbé de Nantes, en tant qu'hôte, par conséquent indépendamment du groupe. Selon le témoignage de l'abbé de Nantes et de ses religieux, les prêtres qui vinrent lui rendre visite soutenaient l'invalidité de la nouvelle messe et la vacance du Siège apostolique. La confirmation de ce témoignage se trouve dans une lettre du Père Guérard des Lauriers à l'abbé de Nantes datée du 8 août suivant dans laquelle le Père fait référence à la visite du 21 juillet, et soutient qu'il est démontré - par l'approbation du nouveau missel - que le "cardinal Montini" n'est pas Pape (20).

### **Argentine, Etats-Unis, Allemagne... (1967/69)**

L'influence de l'abbé de Nantes (énorme à l'époque, du fait de son opposition à Vatican II dès le début) faisait hésiter des personnes comme le Père Barbara ou, en Argentine, le professeur Disandro, qui, pourtant lui aussi, posait dès mai 1969 la question de la vacance du Siège (21). Aux Etats-Unis très vite il ne manqua pas de "sédévacantistes", dès 1967 au moins, sinon avant, comme le témoigne la lettre du Dr Kellner au cardinal Browne en date du 28 avril de la même année (22). Et en Allemagne, où en 1966 avait été fondé l'Una Voce-Gruppe Maria, dès 1969 le Pr. Reinhard Lauth, de l'Université de Munich, se déclarait pour la vacance du Siège Apostolique (23). Par conséquent la thèse de la TC (aucune trace de "sédévacantisme" avant 1973/76) s'avère fausse, et même universellement fausse.

## Diverses autres positions

Il vaut la peine, enfin, d'examiner deux autres positions qui - bien que pas nécessairement "sédévacantistes" - n'ont rien à voir avec la "position prudentielle" de Mgr Lefebvre. Pendant le Concile Vatican II, outre les catholiques mexicains dont nous avons parlé, se distinguèrent aussi les Français de l'abbé de Nantes, et les Brésiliens réunis autour des Evêques de Campos (de Castro Mayer) et de Diamantina (Proença Sigaud, qui accepta cependant pleinement les réformes par la suite). En guise d'appendice, je citerai la position de la plus importante revue française dirigée par des laïcs catholiques, *Itinéraires*. Quelle fut leur position sur la question?

### L'abbé de Nantes

L'abbé de Nantes, ancien curé de Villemaur, dans ses *Lettres à mes amis* refusa dès le début les documents conciliaires, ce pour quoi il fut considéré en fait jusqu'en 1969 comme le point de référence du "traditionalisme" (24). En décembre 1967 (CRC n° 3), l'abbé de Nantes étudia de manière approfondie le cas du Pape hérétique, suivant l'opinion du Cardinal Journet. Les fidèles ne pouvaient contester la validité de l'élection de Paul VI du fait de l'acceptation pacifique de l'Eglise universelle (c'est l'argument de la TC) (25). L'abbé de Nantes épousait la thèse du Cardinal Journet (le Pape hérétique n'est pas déposé ipso facto, mais il doit être déclaré tel par l'Eglise) et constatait que Paul VI, apostat, hérétique, scandaleux et schismatique, devait être déclaré déposé par le Clergé romain (les Cardinaux). "*Il est de leur devoir [de qui constate les erreurs de Paul VI] de porter cette accusation devant l'Eglise. D'abord en avertissant le Pape lui-même, puis en en appelant (...) au Magistère infailible de ce même Pape (26) ou, à défaut, du Concile. 'Formellement', c'est au clergé de Rome, et principalement aux cardinaux-évêques, suffragants de l'évêque de Rome, que reviendrait la charge de mener à son terme une si périlleuse mais si urgente mission pour le salut de l'Eglise.*" "*Une telle action - écrivait-il - (...) l'emporte sur tout autre soin et constitue la plus haute des charités, car le Poisson - ICTUS - pourrait par la tête si la Fonction suprême n'était pas enlevée à un homme déjà mort*" (27). Dans cette perspective, il vit dans la lettre d'approbation des Cardinaux Ottaviani et Bacci au *Bref examen critique du novus ordo missæ* (1969) le début du procès canonique contre Paul VI. Dans ce but, le 10 avril 1973 il fit parvenir à Paul VI un *Liber accusationis* où Jean-Baptiste Montini est accusé d'apostasie, d'hérésie et de schisme. Dans ce contexte, il demanda aux Evêques (et spécialement, quoique sans le nommer, à Mgr Lefebvre) de rompre la communion avec Paul VI. "*Alors demeure l'ultime remède, l'héroïque, le seul que craigne Celui qui a sciemment et opiniâtement inversé le sens de sa mission divine et apostolique. Il faut qu'un évêque, lui aussi successeur des Apôtres, membre de l'Eglise enseignante, collègue de l'Evêque de Rome et comme lui ordonné au bien commun de l'Eglise, rompe sa communion avec lui tant qu'il n'aura pas fait la preuve de sa fidélité aux charges de son suprême pontificat*" (28). "*Il était évident que l'abbé Georges de Nantes souhaitait que Mgr Lefebvre déclare au plus vite sa soustraction d'obédience à Paul VI, en rompant sa communion avec lui, selon les formules antiques d'un saint Basile [citées déjà en 1965] ou d'un saint Colomban*" (29). La proposition inquiéta Paul VI. En 1969 déjà, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi avait demandé à l'abbé de Nantes de "*désavouer l'accusation d'hérésie portée contre le pape Paul VI et la conclusion aberrante (...) sur l'opportunité de sa déposition par les cardinaux*" (formule de rétractation); devant son refus, on se limita à lui notifier: (...) "*M. l'abbé de Nantes disqualifie l'ensemble de ses écrits et de ses activités*" (Notification du 9 août 1969) (30). Après la déclaration de Mgr Lefebvre de novembre 1974, l'Evêque fut convoqué à Rome par la Commission cardinalice instituée par Paul VI. Lors de leurs interrogatoires de mars 1975 les cardinaux Garrone et Tabera manifestèrent à Mgr Lefebvre leur crainte qu'il n'écoute l'appel de l'abbé de Nantes. Non seulement Mgr Lefebvre ne le fit pas (il écrivit même au prêtre français le 19 mars 1975 "*si un évêque rompt avec Rome, ce ne sera pas moi*"), mais il désavoua devant les cardinaux son propre manifeste (ces choses "*je les ai écrites dans un moment d'indignation*") (31). Inutilement: la Fraternité fut tout de même supprimée (6 mai 1975). Mgr Lefebvre rompra lui aussi avec "Rome", mais pour des motifs disciplinaires...

### Mgr de Castro Mayer

L'Evêque de Campos, encore lié en ce temps-là à la Société brésilienne *Tradition, Famille et Propriété* [TFP], envoya à Paul VI une étude d'Arnaldo Xavier Vidigal Da Silveira, membre fondateur de la TFP, sur le nouveau missel de Paul VI et sur l'hypothèse théologique du Pape hérétique (32). La connexion entre les deux thèmes était évidente. L'auteur, qui à la différence du cardinal Journet, penche pour la thèse selon laquelle le Pape hérétique est par le fait même déposé (opinion qu'il considère comme certaine), invite cependant à réétudier ce thème afin de trouver un accord entre les théologiens, accord qui permette d'appliquer dans la pratique avec certitude cette conclusion (p. 281; cf. pp. 214-216) (33). La position de Vidigal Da Silveira et de Mgr de Castro Mayer, n'était pas encore ouvertement "sédévacantiste"; mais ceux-ci mettaient cependant en garde contre le fait de n'en pas tenir compte: "*supposons que quelqu'un tienne pour certaine, sans plus s'embarrasser, l'opinion*" selon laquelle un Pape hérétique est encore Pape avant d'être déposé: "*celui-là devrait en parfaite logique, accepter comme dogme une éventuelle définition solennelle que ferait un pape hérétique avant la proclamation de la déclaration*

d'hérésie. Une telle acceptation serait inconsiderée, car, d'après ce que soutiennent des docteurs de grand poids, un tel pape pourrait déjà avoir perdu le pontificat, et ainsi définir comme dogme une proposition fautive" (p. 215). En conséquence, jamais Mgr de Castro Mayer ne marginalisa les "sédévacantistes" (à l'inverse de Mgr Lefebvre), il adhéra à l'initiative des "guérardiens" de la *Lettre à quelques évêques* (de janvier 1983), et il soutint même, à Ecône, avant les consécutions épiscopales, la vacance du Siège (sans se préoccuper de l'"acceptation pacifique de l'Eglise"). S'il ne donna ni davantage de publicité ni suite à sa position sédévacantiste convaincue, c'est par désir de ne pas compromettre ses relations avec Mgr Lefebvre, comme ce dernier eut l'occasion de le déclarer: "Si je n'avait pas été là, Mgr de Castro Mayer serait sédévacantiste. Il s'abstient du sédévacantisme, pour ne pas nous désunir" (Mgr Williamson, "lettre pastorale": Campos - Qu'est-ce qui n'a pas marché? Juin 2002). La conséquence de tout ceci a été l'accord avec les modernistes stipulé par Mgr Rangel et Rifan...

### **Itinéraires**

La revue *Itinéraires* (dirigée par Jean Madiran) était la plus prestigieuse revue française à avoir pris position contre les nouveaux catéchismes et contre la nouvelle messe. Tout en soutenant une position plus modérée que celle d'un Père Guérard des Lauriers par exemple (collaborateur lui aussi de la revue) il n'hésita pas, au moment de la "promulgation" du nouveau missel, à exposer à ses lecteurs la question du "pape hérétique" et des différentes positions des théologiens sur la perte du pontificat en cette éventualité (34). Au moins le problème était posé publiquement.

### **L'action publique des "traditionalistes" en général est née sans l'appui public de Mgr Lefebvre. Le sédévacantisme ne peut donc avoir rompu une unité initiale autour de la Fraternité Saint-Pie X**

"Il serait souhaitable - conclut la TC - que le sédévacantisme ait l'humilité et le courage de tirer les conséquences ultimes de la constatation de cette nécessité afin que le monde traditionaliste puisse retrouver cette "unité initiale" lacérée le jour de la proclamation de la vacance du Siège apostolique" (p. 60). Mais est-il vrai que "l'unité initiale" était édiflée autour de Mgr Lefebvre et de la Fraternité Saint-Pie X? (cf. p. 8). Est-il vrai aussi que la faute de la lacération de cette "unité initiale" est à attribuer aux "sédévacantistes"? Aux deux questions, nous pouvons répondre en toute tranquillité "non".

Le rôle de Mgr Lefebvre, déjà pendant le Concile, où il fut président du *Cætus internationalis Patrum*, est indiscutable et notoire; nous ne lui serons jamais assez reconnaissants pour tout ce qu'il a fait pour l'Eglise. Nous devons préciser cependant, sans crainte d'être démentis, que de la fin du Concile jusqu'à la déclaration du 21 novembre 1974, et même jusqu'à fin 1975, Mgr Lefebvre a toujours voulu - en public - distinguer sa personne et son œuvre de celles des "traditionalistes". Publiquement, il n'a soutenu ni les premiers opposants au Concile ni les premiers opposants à la nouvelle Messe.

### **Mgr Lefebvre et le Concile (1964-1969)**

De 1965 à 1969 le "traditionalisme" est engagé dans la bataille du refus de Vatican II; en France, c'est le nom de l'abbé de Nantes qui domine. Quelle est alors la position de Mgr Lefebvre? C'est à son biographe Mgr Tissier de Mallerai que nous le demanderons. Mgr Lefebvre vota *placet* à tous les documents conciliaires sauf deux (*Gaudium et spes; Dignitatis humanæ*); ces deux documents eux-mêmes furent souscrits par Mgr Lefebvre - malgré ses affirmations contraires (35) - et promulgués avec Paul VI (pp. 332-334): "une fois qu'un schéma était promulgué par le pape - explique Mgr Tissier pour justifier cette acceptation du Vatican II - il n'était plus un schéma mais un acte magistériel, changeant ainsi de nature" (p. 333). En 1968 Mgr Lefebvre déclarait (la conférence est relatée dans *Un évêque parle*): "Les textes du Concile, et particulièrement celui de *Gaudium et spes* et celui de la liberté religieuse, ont été signés par le pape et par les évêques, donc nous ne pouvons pas douter de leur contenu" (p. 399). La même année, - dans la revue *Itinéraires* - l'Evêque se déclarait optimiste grâce à Paul VI (p. 402). "Aucun des chefs de file de la résistance catholique en France (et ailleurs) - commente Tissier - ne manifestait la moindre velléité de mettre en doute les décisions conciliaires: ni Mgr Lefebvre dans ses commentaires, ni des laïcs éminents comme Jean Madiran (...) Jean Ousset (...) ou Marcel Clement" (p. 403): évidemment l'abbé de Nantes, dont le procès avait eu lieu justement en 1968, ou le Père Saenz sont inconnus (!) du biographe... En un mot: toute la louable activité publique de Mgr Lefebvre se déroule déjà entre 1965 et 1969 mais dans le cadre de l'acceptation de Vatican II, alors qu'était déjà ouverte la critique du Concile (36).

### **Mgr Lefebvre après la "promulgation" du nouveau missel (1969-1974/75)**

En 1969, avec la promulgation du nouveau missel, se développe ledit mouvement "traditionaliste". Il n'y a pas de doute que, dans les coulisses, Mgr est toujours présent pour soutenir et encourager ceux qui s'opposent au s(N.O.M.). Toutefois, Mgr Lefebvre (qui en 1969 avait ouvert un séminaire à lui et qui en novembre 1970 avait fait approuver la Fraternité Saint-Pie X par l'Evêque de Fribourg) ne prit pas publiquement position, jusqu'à ce qu'il fût contraint à se montrer à découvert et par la

visite apostolique au Séminaire d'Ecône (1974) et par les sanctions qui s'ensuivirent (1975-1976). Personne ne contestera ce qu'écrivit Alexandre Moncriff dans la revue française de la Fraternité Saint-Pie X, *Fideliter*, à l'occasion de la mort de l'abbé Coache: "*La Fraternité Saint-Pie X, en particulier, n'avait été fondée par Mgr Lefebvre qu'en novembre 1970 et s'occupait alors à former ses premiers séminaristes: elle était loin d'avoir atteint le développement qu'elle connut surtout à partir de 1976. Une lettre inédite de Mgr Lefebvre à l'abbé Coache, en date du 25 février 1972, montre que Mgr Lefebvre, pris par la difficile fondation de sa Fraternité, était encore à ce moment à part: 'Cher M. l'Abbé (...) veuillez comprendre que pour la subsistance de l'œuvre que je poursuis, Dieu sait dans quel dédale de difficultés! je ne puis rien faire de public et de solennel dans un diocèse sans avoir le placet de l'évêque (...) J'ai déjà des plaintes contre le séminaire. J'arrive à en démontrer la fausseté et lentement je m'enracine et progresse. Mais toutes les portes me seront fermées pour de nouvelles installations, pour les incardinations, si je me mets publiquement dans mon tort, canoniquement. Cela vaut pour moi, à cause de la survie et du progrès de mon œuvre, cela ne vaut pas nécessairement pour vous (...) Vous me trouverez trop prudent. Mais c'est l'affection que je porte à cette jeunesse cléricale qui me convie à l'être. Je dois m'étendre et essayer d'avoir le Droit Pontifical [c'est-à-dire la reconnaissance pour la Fraternité non seulement par l'Evêque - de droit diocésain - mais aussi par le Saint-Siège - de droit pontifical, n.d.a.]*" (37).

Voilà qui explique tous les silences, toutes les absences de Mgr Lefebvre et de sa Fraternité jusqu'à fin 1974. Voilà qui explique l'attitude "prudentielle" sur l'assistance à la nouvelle messe dont nous avons déjà parlé. Cela explique aussi le fait que, contrairement aux Cardinaux Ottaviani et Bacci, Mgr Lefebvre ne souscrivit pas le *Bref examen critique du Novus Ordo Missæ* (38). Cela explique encore le fait que - malgré l'appel passionné de Jean Madiran dans la revue *Itinéraires* (39), et l'exemple d'autres prêtres (40) - il se soit refusé à prendre publiquement position contre la nouvelle messe (41). Cela explique le fait que ni lui ni la Fraternité n'ont participé aux Marches romaines de la Pentecôte en 1970 (1500 personnes), en 1971 (5000 personnes) et en 1973 (22 pays différents, 700 pèlerins rien que pour la France) organisées par l'abbé Coache avec le Père Barbara, le P. Saenz, Elisabeth Gerstner, Franco Antico, et même qu'il en décréta de fait la mort en 1975 (42). Voilà qui explique aussi le fait que dans les années 1968-72 il ne soutint pas les processions de la Fiete-Dieu à Montjavoult (paroisse de l'abbé Coache), réunions annuelles de tous les "traditionalistes" français qui allèrent jusqu'à compter 5000 participants, ou qu'il ne soutint pas, en 1973, l'initiative, toujours de l'abbé Coache, de fonder à Flavigny un petit séminaire (43) (on peut encore ajouter qu'en 1977 l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris, non seulement ne dut rien à la Fraternité, mais fut même publiquement condamnée par le directeur du séminaire d'Ecône!). Mgr Tissier, dans sa biographie de Mgr Lefebvre (p. 523), fixe à fin 1975 la date à laquelle l'Evêque traditionaliste met en cause le Concile et Paul VI ("*Jusqu'en 1975 Mgr Lefebvre se garde d'attaquer le concile et le pape. Le 30 mai 1975, en conférence, il déclare aux séminaristes: 'Surtout ne dites jamais: Monseigneur est contre le pape, contre le concile. Ce n'est pas vrai!'*").

On pourrait multiplier les exemples, mais voilà qui est suffisant pour démonter la prétention historique de la TC. La résistance publique au nouveau missel comme la résistance au Concile est née sans Mgr Lefebvre; par contre parmi les résistants de la première heure nous trouvons les noms de prêtres déjà "sédévacantistes" ou qui le sont devenus (de courants divers): le Père Guérard, le Père Barbara, l'abbé Coache, le Père Saenz. Le "sédévacantisme" n'a pas divisé un mouvement préexistant, il a plutôt contribué à le fonder!

### **Mgr Lefebvre et les sédévacantistes. Qui a opéré la rupture, et pourquoi (1977-1979)**

Nonobstant cela, la TC prétend que ce sont les sédévacantistes qui mirent la division dans le mouvement d'opposition au Concile et à la réforme liturgique. L'histoire démontre qu'en réalité la décision d'opérer cette division est à attribuer à la Fraternité Saint-Pie X, et non aux sédévacantistes.

En effet ces derniers, malgré leur opposition bien différente de celle de Mgr Lefebvre, demeurèrent toujours à ses côtés: jusqu'en 1974, pour qu'il prenne publiquement position sur la Messe et sur le Concile, de 1974 à 1977, pour qu'il prenne position sur la question du Pape.

Le 6 mai 1975, en effet, l'Evêque de Lausanne-Genève-Fribourg, Mgr Mamie, supprimait canoniquement, avec l'accord de Paul VI, la Fraternité Saint-Pie X (44). Même si le 22 juin 1976 encore Mgr Lefebvre se déclarait "*en pleine communion de pensée et de foi*" avec Paul VI (45), la suspension *a divinis* infligée le 22 juillet par ce dernier après les ordinations du 29 juin, poussèrent l'Evêque français à déclarer en juillet que l'"église conciliaire" était une église schismatique (46) et à supposer publiquement en août la vacance du Siège apostolique (47). Il est évident que - dans ces conditions - les sédévacantistes ne pouvaient qu'être en première file parmi les partisans de Mgr Lefebvre, dont la popularité "*monte en flèche*" en cette période (Tissier, p. 515). Le Père Guérard, professeur à Ecône, le Père Barbara dans la revue *Fortis dans la Foi*, jusqu'aux sédévacantistes mexicains (48), soutiennent Mgr Lefebvre, au point que le curé de la Divine Providence à Acapulco, le Père Carmona (qui sera consacré en 1981 par Mgr Thuc) fut excommunié par son Evêque pour avoir célébré une Messe de soutien à Mgr Lefebvre le 8 décembre 1976 (49).

La collaboration entre les sédévacantistes et la Fraternité de Mgr Lefebvre fut compromise par les négociations entre ce dernier et Paul VI /Jean-Paul II. Déjà à la Messe de Lille du 29 août 1976, où il prononça pourtant des paroles très dures contre

les réformateurs (*prêtres bâtards, messe bâtarde*), Mgr Lefebvre invoqua une audience auprès de Paul VI pour avoir la possibilité de faire “*l’expérience de la tradition*” (Tissier, pp. 517-518). L’audience fut accordée le 11 septembre 1976, et au mois de mai suivant commençaient les colloques entre le Cardinal Seper, mandaté par Paul VI, et l’Evêque traditionaliste. En cette période (février 1977) la position sur le Pape était celle qui fut ensuite publiée dans l’ouvrage *Le coup de maître de Satan*: la vacance du Siècle était une hypothèse possible à laquelle était préférée la position de Paul VI Pape légitime mais libéral (50). Et c’est justement en 1977 que sont discrètement éloignés d’Ecône les deux principaux supporters français du sédévacantisme: le Père Barbara (dont la revue *Forts dans la Foi* sera interdite au séminaire après la publication du n° 51 de novembre 1977) (51) et le Père Guérard des Lauriers, qui ne fut plus invité à donner ses cours à Ecône après avoir prêché les exercices pour les séminaristes en septembre 1977 (52). Ce malgré quoi, tant le Père Barbara dans sa revue, que le Père Guérard continuèrent à soutenir Mgr Lefebvre (le Père Guérard envoya même à Ecône, en 1978, ses jeunes dominicains cf. Tissier, p. 549). La rupture définitive eut lieu après la mort de Paul VI (6 août 1978) et l’audience accordée à Mgr Lefebvre par Jean-Paul II (18 novembre 1978) où la formule “*le Concile à la lumière de la tradition*” (J.-P. II, 6 novembre 1978) sembla pouvoir devenir le plus petit dénominateur commun. Le 24 décembre 1978 Mgr Lefebvre écrivait à Jean-Paul II une lettre, rendue publique par la *Lettre aux amis et bienfaiteurs* n° 16 (19 mars 1979) dans laquelle il demandait la liberté pour la messe traditionnelle: “*Les Evêques décideraient des lieux, des heures réservés à cette Tradition. L’unité se retrouverait immédiatement au niveau de l’Evêque du lieu*”. C’est alors que le Père Guérard des Lauriers, le premier, condamna publiquement l’accord proposé par Mgr Lefebvre (“*Monseigneur, nous ne voulons pas de cette paix*”). Et c’est dans ce contexte que Mgr Lefebvre prendra la décision de rompre avec les sédévacantistes par la déclaration du 8 novembre 1979 (“*Position de Mgr Lefebvre sur la Nouvelle Messe et le Pape*”), publiée dans la revue interne *Cor unum* (n° 4, nov. 1979) (53) et diffusée parmi les fidèles par la revue *Fideliter* où se trouvait cependant omis ce dernier alinéa: “*En conséquence, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X des pères, des Frères, des Sœurs, des Oblates, ne peut pas tolérer dans son sein des membres qui refusent de prier pour le Pape [en tant que tel, n.d.a.] et qui affirment que toutes les Messes du Novus Ordo Missæ sont invalides*” (*Cor unum* n° 4, p. 8).

Ce n’est qu’à la suite de cette déclaration publique que le Père Barbara (*Forts dans la Foi* n° 1, nouvelle série, premier trimestre 1980) et les autres sédévacantistes se dissocièrent publiquement de Mgr Lefebvre. Il s’ensuivit expulsions ou sorties de la Fraternité de prêtres qui adhéraient à la thèse du Père Guérard ou du Père Barbara: Lucien et Seullot en 1979 (*thèse de Cassiciacum*), Guépin et Belmont en 1980 (*thèse de Cassiciacum*), Barthe en 1980 (sédévacantisme), Egrégys en 1981 (sédévacantisme), 12 prêtres américains en 1983, quatre italiens en 1985 (*Cassiciacum*), 2 sud-américains, avec 21 séminaristes, en 1989, etc.

Une lettre de Mgr Lefebvre à Jean-Paul II du 8 mars 1980 (*Sodalitium* n° 17, p. 22: “*Une histoire à écrire*”) résume clairement les motifs qui poussèrent Mgr Lefebvre à cette rupture avec les sédévacantistes:

“*Très Saint Père, Afin de mettre fin à des doutes qui se répandent (...) concernant mon attitude et ma pensée vis-à-vis du pape, du Concile et de la Messe du Novus Ordo et craignant que ces doutes ne parviennent jusqu’à Votre Sainteté, je me permets d’affirmer à nouveau ce que j’ai toujours exprimé:*

1) *Que je n’ai aucune hésitation (54) sur la légitimité et la validité de Votre élection et qu’en conséquence je ne puis tolérer que l’on n’adresse pas à Dieu les prières prescrites par la sainte Eglise pour Votre Sainteté. J’ai dû déjà sévir et continue de le faire vis-à-vis de quelques séminaristes et quelques prêtres qui se sont laissés influencer par quelques ecclésiastiques étrangers à la Fraternité.*

2) *Que je suis pleinement d’accord avec le jugement que Votre Sainteté a porté sur le Concile Vatican II le 6 novembre 1978 à la réunion du Sacré Collège: ‘Que le Concile doit être compris à la lumière de toute la Tradition et sur la base du magistère constant de la Sainte Eglise’.*

3) *Quant à la Messe du Novus Ordo, malgré toutes les réserves qu’on doit faire à son égard, je n’ai jamais affirmé qu’elle est de soi invalide ou hérétique.*

*Je rends grâces à Dieu et à Votre Sainteté si ces claires déclarations pouvaient hâter le libre usage de la Liturgie traditionnelle et la reconnaissance par l’Eglise de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X ainsi que de tous ceux qui, souscrivant à ces déclarations, se sont efforcés de sauver l’Eglise en perpétuant sa Tradition.*

*Que Votre Sainteté daigne agréer mes sentiments de profond et filial respect in Xto et Maria”.*

De ce que nous venons de dire jusqu’à présent, il ressort de façon évidente que ce ne sont pas les sédévacantistes qui rompirent avec Mgr Lefebvre, mais Mgr Lefebvre qui sacrifia les sédévacantistes, afin de pouvoir poursuivre avec Jean-Paul II les négociations visant à obtenir la reconnaissance de la Fraternité. Par conséquent la version des faits donnée par la *Tradizione cattolica* est fautive et propre à fourvoyer les lecteurs qui n’ont pas vécu en personne les événements racontés ici.

#### NOTES :

10) La phrase continue ainsi: “*en évitant au maximum une tournure de phrase et un vocabulaire éminemment techniques et académiques, qui ont eu souvent pour effet de rendre inaccessibles ces thématiques à qui, malgré cela, s’est vu contraint d’accomplir des choix sur ce délicat problème ou contraint en tout cas de se confronter avec lui*”. Mais là encore l’intention de l’auteur a échoué. Les lecteurs de la *TC* trouveront dans le dossier “une

tournure de phrase et un vocabulaire” peut-être pas “éminemment techniques” (autrement dit théologiques) mais pas moins pour autant “inaccessibles au plus grand nombre”. L’auteur, amant de la simplicité, ne pouvait-il, par exemple, éviter les termes grecs comme “aporie” (pp. 38 et passim) ou “méiose” (p. 36)?

11) *La Tradizione Cattolica* fait allusion à la présumée nécessité, pour les sédévacantistes, de “faire appel (...) à la position soutenue actuellement par la Fraternité Saint-Pie X” (p. 60). L’auteur veut parler du fait que pour l’abbé Lucien le refus des “traditionalistes” d’accepter l’enseignement de Paul VI et de Jean-Paul II et de les considérer dans les faits comme règle prochaine de notre foi infirmerait le principe de la reconnaissance de ces pontifes par toute l’Eglise.

12) Une brève biographie en français du Père Joaquin Saenz y Arriaga a été publiée par l’abbé V.M. Zins dans sa revue *Sub tuum praesidium* (n° 74, avril 2003, pp. 21-57).

13) MAURICE PINAY, *Complot contro la Iglesia*, traduction espagnole du dr. Luis Gonzales, ed. Mundo libre, Mexico, 1968, publié avec l’imprimatur du 18 avril 1968 de l’archevêque d’Hermosillo, Juan Navarrete. Le livre fut imprimé en italien à Rome (31 août 1962) et distribué à tous les Pères conciliaires en octobre. L’édition autrichienne est du 20 janvier 1963, celle du Venezuela du 15 décembre 1963, l’édition mexicaine date de 1968 et 1969 (je me servirai de l’édition de 1969). La préparation du livre se fit durant les 14 mois précédents. Le livre de Maurice Pinay (il s’agit d’un pseudonyme) a été présenté également au public italien in *Sodalitium* n° 37 oct-nov. 1994, pp. 29, *Le complot judéo-maçonnique contre l’Eglise romaine*; cet article correspond au chapitre XX du livre de l’ABBE NITOGLIA *Per padre il diavolo. Un’introduzione al problema ebraico secondo la tradizione cattolica*, SEB, Milano 2002.

14) JOAQUIN SAENZ Y ARRIAGA, *El antisemitismo y el Concilio Ecumenico Y que es el progresismo*, La hoja de roble, Mexique (sine loco et data, mais après l’ouverture de la seconde session du Concile); LEON DE PONCINS, *Il problema dei giudei in Concilio*, Tipografia Operaia Romana, Roma. En Angleterre, chez The Britons, Londres (après la troisième session). *L’action judeo-maçonnique au Concile* (envoyé à tous les Evêques, cf Fesquet, p. 504, 29 septembre 1964);

15) *Le journal du Concile, tenu par Henri Fesquet, envoyé spécial du journal le Monde*, édité par ROBERT MOREL, Le Jas par Forcalquier 1966, p. 988. Outre *Le Monde* (17-18 octobre, pp. 1 et 8; 19 octobre; 20 octobre; 21 octobre) la nouvelle fut diffusée par Laurentin dans le *Figaro* (16-17 octobre; 21 octobre), *La Croix* (21 octobre), *Il Messaggero* et *La Stampa* du 15 octobre. La monumentale *Storia del Concilio Vaticano II* dirigée par GIUSEPPE ALBERIGO (Peeters/Il Mulino, 2001, vol. V, p. 226) parle du fait (“les évêques disposés à voter la déclaration sont définis comme hérétiques et le concile privé de tout pouvoir à changer l’attitude antisémite du magistère de l’Eglise”) et il signale en note que l’on peut retrouver le texte du document dans le Fonds Moeller, 2546. En principe le texte contre *Nostra Aetate* a été souscrit par 31 mouvements catholiques de France, Etats-Unis, Mexique, Espagne, Argentine, Italie, Portugal, Chili, Autriche, Brésil, Allemagne, Equateur, Venezuela et Jordanie. Mais encore faut-il voir quelle est la valeur de ces souscriptions, car y figure aussi la revue française *Itinéraires*, qui protesta avec véhémence en niant la véracité de son appui, et émit même l’hypothèse d’une “provocation” des progressistes pour faire déclarer “schismatiques les traditionalistes” (cf. JEAN MADIRAN, *Un schisme pour décembre*, in *Itinéraires* n° 95, juillet-août 1965, intéressant pour le contexte et la position de Madiran sur le Concile; JEAN MADIRAN, *Mesures de sécurité et Analyse d’une provocation*, in *Itinéraires* n° 98, décembre 1965, pp. 1-32). Quand Madiran parle d’un faux en l’attribuant aux progressistes, il se trompe; l’origine de l’écrit est mexicaine, comme les opuscules précédents.

16) ALBERIGO, *op. cit.*, pp. 224-226 (selon lequel les critiques ne concernent pas particulièrement le n° 4 sur les juifs); FESQUET, *op. cit.*, pp. 980-981. Le document (la lettre des trois Pères conciliaires et le texte critique de *Nostra Aetate* au nom du *Cætus internationalis Patrum* se trouvent au Fonds Carraro, 39. Je ne parviens pas à comprendre comment il se fait que MGR LEFEBVRE ne l’ait pas publié dans *J’accuse le Concile* (Ed. St Gabriel, Martigny 1976), où sont contenues ses interventions à Vatican II, et qu’il n’en soit pas fait mention dans la biographie de Mgr Lefebvre par Mgr Tissier. Autre cause d’étonnement: le peu d’espace accordé à la doctrine du chapitre 4 de *Nostra Aetate* par la critique du Concile.

17) TISSIER, *op. cit.*, pp. 332-334.

18) Dans le dernier vote du 15 octobre les *non placet* furent au nombre de 250.

19) A propos du Père Saenz la TC écrit: “le fait que le jésuite mexicain - connu par ailleurs pour sa capacité de mettre seulement quelques semaines à écrire un livre - dans son ouvrage ‘La Nueva Iglesia Montiniana’, qui précède de peu le ‘Sede vacante’, n’assume pas des positions sédévacantistes, induit définitivement à faire remonter à l’année 1973 sa prise de position publique. Encore pour la chronique, ‘La nueva Iglesia montiniana’ connut deux éditions: une première en 1971 chez ‘The Christian Book Club of America, en Californie, et une deuxième en 1972 chez Editores Asociados, Mexico D.F.” (p. 29). Nous répondons à la TC: le Père Saenz docteur en philosophie et théologie, faisait partie du groupe qui édita l’ouvrage “Complot contre l’Eglise”. Son “sédévacantisme” fut donc “préventif”! De plus. En 1969, il fait partie du groupe “sédévacantiste” qui rendit visite à l’abbé de Nantes. De plus. Dans l’ouvrage ‘La Nueva Iglesia Montiniana’ du 15 août 1971 il affirme que Paul VI n’est pas Pape (contrairement à ce que soutient la *Tradizione Cattolica*) de la p. 322 à la p. 326 et de la p. 422 à la p. 430. Et même: le 9 janvier 1972, à l’Assemblée des défenseurs de la tradition”, tenue à Rome, il soutient que Paul VI était juif (même cas que celui de l’antipape Anaclet II; cf. ANTONIO RIUS FACIUS, *Excomulgado*, pp. 136-137). Le 25 janvier 1972 il publie: *Porqué me excomulgaron? Cisma o Fé [Pourquoi m’a-t-on excommunié? Schisme ou Foi]*. Dans ce livre (pp. 253-254) il écrit, commentant une lettre d’un certain abbé Rayssiguier à Paul VI: “Cette situation extrêmement grave, que personne ne nie désormais, pose, comme je l’ai exprimé dans mon livre, ‘La Nueva Iglesia Montiniana’, un problème théologique pratique de grande transcendance: Giovanni Battista Montini est-il vraiment Pape? J’ai déjà exposé les différentes opinions qui, parmi les prêtres et les laïcs profondément préoccupés par cette autodémolition de l’Eglise dont le principal responsable est sans conteste Paul VI, ont été publiées dans les diverses parties du monde. L’auteur de cette lettre adhère expressément à l’opinion de l’abbé Georges de Nantes, du Père Barbara et de nombreux autres insignes auteurs lesquels, malgré les déviations du pontife qu’ils dénoncent sur des points concernant la foi et la morale, continuent cependant à penser que Jean-Baptiste Montini est vrai et légitime Pape, tout en étant un Pape fourvoyé et hérétique. Personnellement, malgré cela, je pense le contraire: c’est un Pape de jure, mais non de facto. Ce qui revient à dire: conformément au droit, il est Pape, mais devant Dieu il n’est pas Pape. Son élection, apparemment légale, fut viciée à la racine. Voilà quelle est mon opinion théologique”. Mais opinion fondée sur la Foi: “en cas contraire nous devrions admettre des conséquences inexplicables” qui mettraient en doute les paroles exprimées par le Christ dans le *Tu es Petrus*. Cette position (Pape de jure mais non de facto, si semblable au materialiter/formaliter du Père Guérard des Lauriers) sera reprise dans le livre *Sede vacante* de mars 1973 (p. 23). L’ABBE ZINS (*op. cit.*, p. 42) cite un autre passage de *Sede vacante* (p. 118) dans lequel le P. Saenz opère

une distinction: “*Nous pouvons penser avec fondement, c’est ainsi que je pense qu’avant cette déclaration formelle, les actes de soi invalides d’un Pape, qui devant Dieu n’est déjà pas ou plus Pape, pour avoir perdu la foi, pour avoir cessé d’être membre de l’Eglise, gardent néanmoins leur valeur juridique en ce qui s’y trouve légitime, en raison du principe général du droit: ‘in errore communi supplet Ecclesia’, en cas d’erreur commune, l’Eglise supplée*”. Je ne pense pas que soit applicable le principe “Ecclesia supplet” (l’“Ecclesia” c’est le Pape) mais, en tout cas, on voit que le P. Saenz lui aussi admettait une certaine valeur juridique à des actes de celui qui n’était pas (plus) Pape, avant la déclaration formelle du Concile imparfait. La *Thèse de Cassiciacum* limite ce cas à la seule provision des Sièges, indispensable pour la subsistance de l’Eglise et en soi indépendante du pouvoir de juridiction (les sédévacantistes simpliciter actuels devraient donc comprendre les arguments de la Thèse à cet égard, au lieu de les condamner avec une telle animosité!).

20) FRERE FRANÇOIS DE MARIE DES ANGES, *Pour l’Eglise. Quarante ans de Contre-Réforme catholique*. Tome III (1969-1978) *Contre la dérive schismatique*, Ed. Contre-Réforme Catholique, Saint-Parres-lès-Vaudes 1996, pp. 10-15, 110ss. L’ABBE COACHE donne sa version des faits dans *Les batailles du Combat de la Foi*, Chiré 1993, pp. 77-81.

21) CARLOS A. DISANDRO, *Iglesia y pontificado. Una breve quaestio theologica*, Hosteria volante, La Plata 1988 (réédition de l’opuscule du 2 mai 1969).

22) “*Dès 1967, l’abbé de Nantes s’inquiéta de voir quelques traditionalistes, certes isolés, mettre en question l’autorité et la légitimité de Paul VI; ainsi le Dr Hugo Kellner, aux Etats-Unis, le déclarait déchu, de facto, du Souverain Pontificat*” (FRANÇOIS DE MARIE DES ANGES, *op. cit.*, p. 107). Cette information a été confirmée par l’écrivain Patrick H. Omlor dans une lettre du 5 avril 2003 qu’il écrivait à l’abbé Anthony Cekada, lequel nous a mis au courant de la lettre du docteur Kellner au Cardinal Browne sur l’illégitimité de Paul VI et du Concile Vatican II (pages 6-8 de la lettre).

23) Je dois cette information au Professeur Lauth en personne (communication téléphonique du 9 avril 2003). Sur ce dernier, cf. TISSIER, *op. cit.*, p. 476; *Un combat pour l’Eglise. La Fraternité Saint-Pie X (1970-1995)*, par B. TISSIER DE MALLERAIS, Fraternité Saint-Pie-X, Menzingen 1997, pp. 8 et 99; R. LAUTH, *Die verstoßene Kirche*, Christian Jerrentrup Verlag, München 2003, 2 volumes.

24) En Italie aussi, comme le démontre la publication des *Lettres* de l’abbé Georges de Nantes par l’éditeur Volpe en 1969. Dans la préface d’Hilarius on lit: “*un Pape hérétique, ou carrément incroyant, qui attente à la pureté de la doctrine révélée, est déchu, ipso facto, de sa fonction primatiale*”.

25) Signalons cependant à la TC que ce même argument sera avancé par l’abbé de Nantes (et récemment par Dom Gérard O.S.B.) pour accepter la légitimité du nouveau missel (cf. FRERE FRANÇOIS, *op. cit.*, vol. III, 59 ss, et CRC n° 30, mars 1970, pp. 92 ss). Il faut savoir être cohérent!

26) C’est là le point faible de l’argumentation de l’abbé de Nantes. En minimisant le magistère infaillible, il pensait et pense que les actes conciliaires ne sont pas, en principe, garantis par l’infaillibilité, ils pourraient donc être - en même temps - erronés et souscrits par un Pape légitime. C’est la même position que la Fraternité Saint-Pie X: influence de l’école d’*Action Française*?

27) FRERE FRANÇOIS, *op. cit.*, p. 109.

28) CRC n° 89, février 1975, *Frappe à la Tête*.

29) FRERE FRANÇOIS, *op. cit.*, pp. 396-397.

30) FRERE FRANÇOIS, *op. cit.*, vol. II, pp. 345-350.

31) FRERE FRANÇOIS, *op. cit.*, vol. III pp. 400-410.

32) Le texte, en portugais, est de 1970. Il fut publié dans sa traduction française en 1975 par la *Diffusion de la Pensée française* sous le titre: *La nouvelle messe de Paul VI. Qu’en penser?*. La vente au public français fut cependant longtemps retardée à la demande de la TFP.

33) Ces nouvelles études - comme le fit remarquer en son temps le P. Vinson - c’est à la plume du P. Guérard des Lauriers que nous les devons...

34) *Précisions théologiques sur quelques questions actuellement controversées*, éditorial du n° 137 d’*Itinéraires*, novembre 1969, pp. 1-17.

35) La polémique à ce sujet entre d’un côté Mgr Lefebvre (et la Fraternité) [qui niait que Mgr Lefebvre ait souscrit *Dignitatis humanae* et *Gaudium et spes*] et le Père de Blignières et l’abbé de Nantes de l’autre (qui publiaient les documents prouvant le contraire) est rapportée fidèlement par FRERE FRANÇOIS, *op. cit.*, vol. III, p. 391, note 1.

36) L’attitude de Mgr Lefebvre dans cette période est décrite dans le IIème tome du livre déjà cité de FRERE FRANÇOIS DE MARIE DES ANGES (p. 138, 146, 149-150; 160-161, 212-214, 291-292, 335-336). Le jugement que donnait en privé Mgr Lefebvre sur Paul VI était bien différent de celui qu’il donnait en public...

37) ALEXANDRE MONCRIFF, *Le combattant de la Foi*, in *Fideliter* n° 102, nov.-déc. 1994, pp. 69-70.

38) “*Mgr Lefebvre nous encourageait, d’un peu loin; et même il nous gonfla d’espoir: ‘Nous aurons six cents Evêques signataires!’ Hélas, il n’y eut même pas lui*” (préface de MGR GUERARD DES LAURIERS à la réédition du *Bref examen critique*, éditions Sainte Jeanne d’Arc, Villegenon, 1983, p. 6).

39) JEAN MADIRAN publia dans *Itinéraires* (n° 139, janvier 1970, pp. 19-25) une “*lettre à un évêque*” écrite à Mgr Lefebvre par lui-même le 28 novembre 1969. En voici quelques extraits: “*Vous me dites que de nombreux évêques du monde entier se rendent compte de la situation: très bien, mais où sont-ils? Vous vous souvenez peut-être, Monseigneur, qu’en d’autres circonstances, et jusqu’à l’affaire du catéchisme inclusivement, j’ai directement et indirectement donné l’avis à des ecclésiastiques (...) de se tenir tranquilles: c’est-à-dire de ne pas se découvrir inutilement par des déclarations publiques, de ne pas se désigner eux-mêmes sans nécessité à une persécution (...). Je ne reviens là-dessus que pour souligner davantage l’avis différent que j’ai maintenant au sujet de la Messe. C’est d’ailleurs moins un avis qu’un appel: un appel urgent, un appel au secours; non pour moi, mais pour le peuple chrétien. Pour la messe, il faut que des évêques parlent publiquement. Je ne leur demande évidemment pas d’attaquer la personne [de Paul VI]: qu’ils mettent cette personne entre parenthèses: mais qu’ils s’élèvent contre l’acte de l’ORDO MISSÆ et contre la doctrine qu’il implique (ou parfois qu’énonce) cet acte incroyable. A l’heure actuelle, un seul prêtre français, l’abbé Georges de Nantes, et dans le monde entier deux cardinaux seulement ont parlé ouvertement [en souscrivant le BREF EXAMEN composé par le Père Guérard, n.d.a.]. La longue note donnée par un ‘groupe de théologiens’ dans LA PENSÉE CATHOLIQUE est d’un contenu très utile: mais elle demeure anonyme [elle aussi était du P. Guérard, n.d.a.]. Pour la messe, nous avons besoin de témoins qui disent leur nom, et qui mettent dans la balance leur personne et s’il le faut leur vie. Qu’ils parlent! (...) Il ne s’agit pas au demeurant de prendre une véritable initiative: le Cardinal Ottaviani est passé devant, il ne s’agit que de le suivre, de témoigner avec lui, de ne pas le laisser seul (...)*”.



40) Les premiers à répondre à l'appel de Madiran dans *Itinéraires* furent le Père Calmel O.P. (dans le numéro 139, le numéro même où était publié l'appel à Mgr Lefebvre), l'abbé Dulac (n° 140, février 1970, p. 31) et le Père Guérard des Lauriers O.P. (n° 142, avril 1970, pp. 48-50), qui se manifesta en tant qu'auteur du BREF EXAMEN CRITIQUE et de l'article publié par la *Pensée catholique*. Les trois déclarations furent republiées dans le numéro spécial d'*Itinéraires* sur la Messe de septembre-octobre 1970 (n° 146). Le Père Calmel parla. Le Père Guérard parla. L'abbé Dulac parla. Mgr Lefebvre ne parla pas.

41) MGR MARCEL LEFEBVRE, *Un évêque parle*, Dominique Martin Morin, Jarzé 1974. L'édition italienne (éd. Rusconi, Milan) est de 1975. En feuilletant le livre on se rend compte que parmi les "discours et allocutions" de Mgr Lefebvre pour l'année 1969 il n'y a pas une seule allusion au problème de la nouvelle messe... Un Evêque... ne parle pas.

42) Cf. COACHE, *op. cit.*, chapitre XIV. L'abbé Coache écrit: "Mais en 1975 il n'y eut pas de Marche romaine. Elle avait été prévue, nous avions commencé à l'organiser lorsque le mouvement traditionaliste CREDO, avec Michel de Saint Pierre, annonça la mise en œuvre d'un grand Pèlerinage à Rome pour cette année 1975, sous la présidence de son Exc. Monseigneur Marcel Lefebvre; nous ne pouvions que nous effacer et céder la place" (p. 210). [En réalité, on aurait pu protester, comme le fit le Père Vinson dans *Simple lettre*]. Mgr Tissier explique - en partie - ce qui se passa: après la suppression de la Fraternité par l'Evêque de Fribourg (6 mai 1975) "la réplique de Mgr Lefebvre est triple: le magnifique pèlerinage à Rome organisé par l'association Credo à la Pentecôte de cette année sainte et présidé par Mgr Lefebvre entouré de tout son séminaire, montrant ainsi leur attachement à la Rome de toujours; puis une lettre de soumission au successeur de Pierre, écrite à Albano le 31 mai et comportant une supplique en révision de son procès; et enfin un recours au tribunal de la Signature apostolique contre la décision de Mgr Mamie, déposé le 5 juin" (p. 509).

43) cf. COACHE, *op. cit.*, chapitre X. La Maison Lacordaire de Flavigny fut acquise en 1971: s'y réunirent l'abbé Coache, le Père Barbara et le Père Guérard des Lauriers (p. 129). En 1973 fut acquis également le petit séminaire de Flavigny, destiné toujours à cet usage. MGR TISSIER écrit que l'initiative échoua, mais il ne dit pas le pourquoi (*op. cit.*, p. 502, n° 5). Mais nous le savons par une lettre, datée du 21 février 1974, de l'abbé Coache au Père Barbara, dans laquelle il manifeste son découragement, à cause du refus de Mgr Lefebvre d'appuyer l'initiative: "Malgré ses bonnes et affectueuses paroles, il est clair que Mgr Lefebvre refuse de collaborer à l'affaire du séminaire (...) Quand je lui ai demandé de signaler dans son petit bulletin notre fondation et la collaboration qu'il avait dit devoir y apporter, il a refusé! (...) Il a une frousse intense, d'une part des réactions des Evêques, d'autre part que les autres traditionalistes l'accusent de s'identifier avec le 'Combat de la Foi'" (*Ecône point final*, n° 10/1982 de *Forts dans la Foi*, p. 11, note 8). Par la suite (1986), Mgr Lefebvre demandera à l'abbé Coache de lui céder la Maison Lacordaire à Flavigny pour y établir les premières années de son séminaire. L'abbé Coache est l'un des cas (pas le seul) de "sédévacantiste" (en privé) toujours fidèle à Mgr Lefebvre.

44) La Fraternité Saint-Pie X a toujours soutenu que ce décret de suppression était canoniquement invalide, tant il est vrai que Mgr Lefebvre fit recours - vainement - à la Signature Apostolique. Dans sa biographie de Mgr Lefebvre, MGR TISSIER admet maintenant courageusement pour la première fois que le décret de suppression était canoniquement valide (*op. cit.*, pp. 508-509).

45) Lettre de Mgr Lefebvre à Paul VI du 22 juin 1976, cf. FRERE FRANÇOIS, *op. cit.*, vol. III, p. 424.

46) "Cette Eglise conciliaire est une Eglise schismatique, parce qu'elle rompt avec l'Eglise catholique de toujours" ("Quelques réflexions à propos de la suspension a divinis", 29 juillet 1976, cf. TISSIER, *op. cit.*, p. 514).

47) "Le concile, tournant le dos à la Tradition et rompant avec l'Eglise du passé, est un concile schismatique. (...) S'il nous apparaît certain que la foi enseignée par l'Eglise pendant vingt siècles ne peut contenir d'erreur, nous avons beaucoup moins l'absolue certitude que le pape soit vraiment pape. L'hérésie, le schisme, l'excommunication ipso facto, l'invalidité de l'élection sont des causes qui, éventuellement, peuvent faire qu'un pape ne l'ait jamais été ou ne le soit plus. Dans ce cas, évidemment très exceptionnel, l'Eglise se trouverait dans une situation semblable à celle qu'elle connaît après le décès d'un Souverain Pontife. Car enfin, un problème grave se pose à la conscience et à la foi de tous les catholiques depuis le début du pontificat de Paul VI. Comment un Pape, vrai successeur de Pierre, assuré de l'assistance de l'Esprit Saint, peut-il présider à la destruction de l'Eglise, la plus profonde et la plus étendue de son histoire, en l'espace de si peu de temps, ce qu'aucun hérésiarque n'a jamais réussi à faire? A cette question, il faudra bien répondre un jour" (Déclaration de Mgr Lefebvre au *Figaro* du 4 août 1976, reproduite dans *Monde et vie* n° 264, du 27 août 1976; cf. TISSIER, *op. cit.*, pp. 514-515; FRERE FRANÇOIS, *op. cit.*, vol. III, p. 433, note 4).

48) Cf. ZINS, *op. cit.*, pp. 53-57.

49) *Forts dans la Foi* n° 49, pp. 11 ss.

50) Cf. TISSIER, p. 530; FRERE FRANÇOIS, vol. III, p. 434-436; MGR LEFEBVRE, *Le coup de maître de Satan*, éd. St-Gabriel, 1977, p. 42ss

51) La décision fut prise suite à une attaque du Père Barbara contre une certaine Eliane Gaille, la "voyante de Fribourg", qui était l'objet de la dévotion des laïcs de l'entourage de Mgr Lefebvre à Ecône.

52) Pour ce qui concerne les circonstances du fait, cf. *Sodalitium* n° 18, pp. 14-19, ABBE GIUSEPPE MURRO, *Vie de Mgr Guérard des Lauriers*.

53) Dans *Cor Unum* n° 4, p. 3 la Déclaration de Mgr Lefebvre est précédée d'une "note préliminaire" qui en explique le contexte. Elle renvoie à une conférence du 16 janvier 1979: "elle concernait spécialement la question du Pape" et "répondait à ceux qui me reprochaient de m'être rendu à Rome pour être interrogé par la Sacrée Congrégation pour la [Doctrines de la] Foi". La prise de position sur le sédévacantisme a donc été causée par les négociations commencées avec Jean-Paul II en 1979, et par la réaction négative entre autres du Père Guérard des Lauriers.

54) Sur l'illégitimité de Paul VI "personnellement j'ai un doute sérieux, (...) et non une évidence absolue" (Mgr Lefebvre au Père Guérard, lettre du début 1979, cf. *Sodalitium* n° 18, p. 16).